



CONVENTION D'ATtribution D'UNE SUBVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE MARLY

Entre :

La ville de Marly, représentée par Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, en qualité de Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal de la commune de Marly du 19 juillet 2022.

Et :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Marly, représenté par Madame Alice DONNET Vice-Présidente, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 30 juillet 2020.

Préambule :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), établissement public, dispose de compétences propres, une personnalité juridique de droit public, une existence administrative et financière distincte de la commune, un Conseil d'Administration qui détermine ses orientations.

Dans le cadre de ses missions spécifiquement déterminées par les textes, le CCAS de la ville de Marly instruit diverses missions d'action sociale.

Ainsi conformément à son statut, le CCAS est l'outil privilégié de la Ville pour animer et mener l'action municipale en matière sociale (personnes fragiles, personnes âgées, développement des liens intergénérationnels, la solidarité et la citoyenneté, l'insertion professionnelle...).

Pour lui permettre d'assurer ses missions, la Ville attribue au CCAS une subvention d'équilibre annuelle afin de garantir la cohérence globale du fonctionnement des services du CCAS.

Dans un souci de clarification, la ville et le CCAS de Marly ont décidé de conclure une convention définissant, outre celles qui lui sont dévolues de par la loi, les missions confiées par la Ville au CCAS.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour but de définir la nature et l'étendue du concours apporté par la ville au CCAS.

Article 2 : Nature des missions assurées par le CCAS de Marly dans le cadre de ses obligations légales et réglementaires.

Le CCAS est un établissement public administratif communal et il est doté par la loi de missions légales et facultatives déterminées par le Conseil d'Administration.

Il peut intervenir

- Dans le développement de différentes activités directement orientées vers les populations concernées,
- Dans l'animation d'une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées sur des thématiques comme l'aide et l'accompagnement des personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté, la lutte contre les exclusions....
- Dans la participation à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées...) et coopération avec les autorités décisionnelles (Conseil Départemental, préfecture, organismes sociaux).
- Il intervient également dans l'aide facultative (secours d'urgence...)

L'année 2025 verra sa stratégie d'intervention sociale et professionnelle se développer encore davantage et se tourner non seulement vers le soutien au public le plus fragilisé, mais aussi et surtout en direction des actions d'Insertion Professionnelle avec les trois appels à projet de l'Etat (Contrat de ville), du Département (APP 2022-2025) et du FSE (2025) avec la CELLULE EMPLOI.

Dans le cadre du suivi et de l'accompagnement des Allocataires du RSA – et en attendant le futur nouvel appel à projet 2026/2028 - le Département poursuit et renforce sa politique de réinsertion professionnelle via le « Plateau Pluridisciplinaire » prenant en compte l'allocataire dans son intégralité et tentant d'impacter sur son parcours social en même temps que professionnel avec l'obligation, désormais, pour le bénéficiaire d'être inscrit à France Travail. Ce ne sera donc plus uniquement le référent RSA qui interviendra auprès de l'Allocataire mais plusieurs membres de l'équipe selon les besoins de la personne (budget, logement, suivi social pur, suivi professionnel avec définition de Projet, co financement de formation, positionnement et remise à l'emploi).

Après deux ans de fonctionnement, la CELLULE EMPLOI du CCAS de Marly va poursuivre, en 2025, son développement en tentant d'impacter encore davantage sur les parcours professionnels des Marlysiens, notamment grâce à l'intervention à temps plein d'un Chargé de Relation Entreprise susceptible de démarcher les employeurs au bénéfice desdits participants à l'action.

Les actions du CCAS se déclinent comme suit :

- L'insertion professionnelle et la lutte contre les freins périphériques :
 - o accompagnement annuel de 100 allocataires du RSA
 - o action d'insertion professionnelle « Parcours Gagnant » au sein de la Cellule Emploi
 - o lutte contre les freins périphériques à l'emploi « Autono-Mise sur Toi » au sein de la Cellule Emploi
 - o Intervention, au sein de la Cellule Emploi, d'un nouveau Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP)/Chargé de Relation-Entreprise (CRE) à temps plein
 - o partenariat avec France Travail, CAP Emploi, le PLIE, la Mission Locale, l'AGEVAL et les centres sociaux pour l'insertion professionnelle des Chercheurs d'Emploi de la ville de Marly, mais aussi avec les entreprises du bassin d'emploi du Valenciennois et, notamment, de la Z.I des 10 Muids à Marly, ainsi que l'UCAM.
 - o Gestion du dispositif CLAP pour l'aide à la création de projets des jeunes.

- La gestion de la Politique de la Ville en relation avec le Contrat de Ville :
 - o accompagnement des habitants au projet ANRU au sein de « La Maison du Projet » co portée par le Centre Social de La Briquette et le CCAS de Marly.
 - o Plan de gestion de site avec « La Maison du Projet ».
 - o Travail sur les futurs AAP Contrat de Ville sur les axes « Insertion professionnelle », « Education » et « Lutte contre les violences Intra-Familiales »
 - o Gestion du Programme de Réussite Educative (PRE)
- L'aide en faveur des personnes âgées :
 - o aide au maintien au domicile des seniors (portage de repas à domicile, service de travaux, téléalarme, etc)
 - o partenariat avec les Petits Frères de Pauvres pour un suivi des aînés isolés,
 - o organisation du banquet des aînés, de deux gouters, du Jeudi des Aînés et du Colis de Noël.
 - o accompagnement social des seniors avec un binôme spécialement constitué pour cette mission et composé d'une Conseillère en Economie Familiale (CESF) et d'une Coordinatrice Solidarité/Santé (à temps plein)
 - o Gestion des partenariats (CPAM, MDPH, Département du Nord)
- La lutte contre la précarité :
 - o aide alimentaire (chèques CAP, les fonds de secours financier, l'aide à l'autonomie des personnes handicapées, Aide financière à l'Insertion Professionnelle)
 - o soutien aux associations d'insertion ou caritatives et le partenariat CCAS de Marly et la mutuelle JUST pour offrir à la population la plus en difficulté une couverture médicale au moindre coût
- La Santé :
 - o Constitution des dossiers CMU en liaison avec la CPAM
 - o Accompagnement des familles avec les partenaires santé, SPS, club de prévention
 - o Actions de prévention (cancer, dépendance, chute...) en lien avec les partenaires institutionnels
 - o Poste de Coordinatrice Solidarité/Santé
 - o Coordination d'ateliers pédagogiques Santé avec la CPAM et le SPS
- Le logement :
 - o Aide aux usagers et demandeurs sur les différentes démarches logement via, notamment, le SNE.
 - o Permanence ADOMA réalisée par l'assistante sociale du CCAS
 - o Soutien aux candidatures dans le cadre des commissions d'attributions de logements bailleurs publics
 - o Accompagnement des personnes en situation d'impayés
- Le handicap :
 - o Accompagnement des personnes pour l'accès aux droits
 - o Aide à la constitution des dossiers MDPH, AAH, pension d'invalidité
 - o Aides financières dans le cadre du fonds d'aide à l'autonomie des personnes handicapées

- La mobilité sénior/handicap :
 - o Aide à la mobilité des aînés avec le Pass Séniors
 - o Constitution des dossiers de Pass City permettant d'attribuer un abonnement mensuel de transport sous conditions
 - o Aide à la mobilité des personnes en situation de handicap par l'attribution de ticket de voyages.
 - o Service de Transport de Proximité assuré par le CCAS avec son propre véhicule et personnel.

Article 3 : Subvention générale de fonctionnement

La ville de Marly a décidé l'octroi d'une subvention générale de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale de Marly d'un montant maximal de 496 179 euros pour l'année 2025, afin d'assurer son fonctionnement et permettre la réalisation des actions précédemment citées. Ce montant a été déterminé en fonction du Budget Prévisionnel 2025 établi par le Centre Communal d'Action Sociale.

La subvention générale de fonctionnement comprend la participation communale à hauteur de 460 899 € ainsi que les charges financières relatives à la convention d'occupation des locaux estimés à 35 280 €.

Le versement de la subvention s'effectuera comme suit :

- 50 % avant le 30 juin 2025
- Le solde sera ajusté en fonction des subventions perçues et versé au plus tard le 30 novembre 2025.

Le CCAS s'engage à présenter chaque année un document retraçant les orientations stratégiques de l'établissement et les moyens financiers et humains nécessaires à la mise en œuvre de ces actions, ainsi que les éléments du compte administratif.

Article 4 : Durée de la présente convention

La présente convention est conclue pour l'année 2025.

Fait à Marly le 2025.

En deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties.

Pour le Centre Communal d'Action Sociale
La Vice-Présidente,
Alice DONNET

Pour la Ville de Marly
Le Maire,
Jean-Noël VERFAILLIE